



Saint-Guilhem-le-Désert, le

CENTRE CULTUREL SAINT-LAURENT CONTRAT DE LOCATION 2026

Le présent contrat est conclu entre, d'une part :

La Mairie de Saint-Guilhem-le-Désert, représentée par son maire, Robert Siegel,
Ci-après désignée comme « la Mairie ».

Et d'autre part :

Nom :

Prénom :

Représentant :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Ci-après désigné comme « le locataire ».

Objet du contrat :

Le présent contrat établit les conditions de location pour une exposition temporaire, une réunion, un séminaire ou tout autre événement culturel ayant lieu au centre culturel Saint-Laurent, situé au 2 rue de la Font du Portal, 34150 Saint-Guilhem-le-Désert.

Date de Location :

- Date de début de la location (à partir de 10h00) :
- Date de fin de la location (au plus tard à 18h00) :

Montant de la Location :

Conformément à la grille tarifaire actuelle (à consulter dans les conditions générales) :

- Le montant total de la location s'élève à :€
- Le montant des arrhes à régler lors de la signature de ce contrat est de :€
- Le montant du solde à payer le premier jour du contrat est de :€

En cas d'annulation, les arrhes ne seront pas remboursées.

Modalités de Location :

À la Réservation :

- Un formulaire dûment rempli et signé, validé par la mairie (service culturel ou secrétariat)
- Une attestation de Responsabilité Civile Professionnelle ou Vie Privée (obligatoire)
- Le versement des arrhes

À la Remise des Clés :

Durant les jours et heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie

- Le règlement du solde du montant de la location
- Un chèque de caution de 500 € à l'ordre du Trésor Public (restitué après l'état des lieux de sortie)
- Un état des lieux d'entrée à **convenir par rendez-vous au 06 82 83 27 46**
(à prévoir avant votre arrivée)

Je soussigné(e),,
le locataire déclare avoir pris connaissance

- ☐ des termes du présent contrat
☐ des conditions générales de location ci-après détaillées

Et, m'engage :

- à respecter les termes du présent contrat
- à restituer le local et le matériel dans le même état de propreté et de rangement que lors de la prise de location
- à procéder à l'état des lieux de sortie et remettre la carte de parking, les clés au secrétariat de Mairie

Conformément au règlement de location de la commune de Saint-Guilhem-le-Désert, (approuvé par délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2014 et par délibération du 03 décembre 2009), la réservation sera définitivement validée à la réception de ce formulaire dûment rempli et signé.

Validé par le service le, Signature du locataire, le



Conditions Générales de Location :

- L'exposition se déroule sous la responsabilité et en présence du locataire, qui recevra une clé après la réalisation de l'état des lieux d'entrée avec un employé de la commune.
- La location est accordée pour la durée prévue, cependant, des manifestations ponctuelles municipales peuvent avoir lieu. Dans ce cas, le locataire en sera informé.
- L'exposition sera mise en place le premier jour de la location à partir de 10h00 et devra être démontée au dernier jour de la location au plus tard à 18h00. Le locataire est responsable du montage et du démontage de l'exposition.
- L'entrée à la salle d'exposition est libre pour le public.
- Les prix des œuvres exposées ne doivent pas être affichés ; un inventaire sera disponible pour les visiteurs sous la responsabilité de l'exposant.
- La promotion de l'exposition auprès des médias ou par affichage est à la charge de l'exposant.
- La diffusion sur le site web officiel de la Commune est proposée à l'exposant, à condition qu'il ait fourni, quinze jours avant la location, un fichier au format Word et des photos aux formats jpg ou png.
- L'affichage dans le village est autorisé uniquement sur les panneaux publics : Place de la Liberté, Rue Descente du Portal, Rue Font du Four.
- La pose d'un chevalet est permise sur le seuil de l'entrée.
- La carte de parking délivrée par la Mairie de Saint-Guilhem-le-Désert ainsi que le formulaire d'état des lieux de sortie doivent être remis le jour du départ de l'exposant.
- Les événements liés à l'exposition sont à la charge de l'exposant.

Grille tarifaire 2026 (délibération n° 60-2024 du 19 décembre 2024) :

	TOUTE L'ANNÉE		HORS JUILLET ET AOÛT		JUILLET ET AOÛT	
	JOURNEE	SEMAINE	QUINZAINE	MOIS	QUINZAINE	MOIS
ARRHES	25€	70€	80€	135€	120€	195€
SOLDE	45€	145€	200€	270€	210€	255€
TOTAL	70€	215€	280€	405€	330€	450€

Entre le 1er novembre et le 31 mars, majoration de 15€ par jour.

ETAT DES LIEUX
SALLE D'EXPOSITION - CENTRE CULTUREL ST LAURENT
2, rue Font du Portal 34150 Saint-Guilhem-le-Désert

Nom et Prénom du locataire :

Association :

Dates de location :

Etats des lieux effectués le :par :

En cas de problème : 06 82 83 27 46

Relevé de compteur électrique : Entrée :Sortie :

	ENTREE	SORTIE
Sols		
Murs		
Cimaises		
6 tables		
40 chaises		
Eclairage salle		
Espace privatif		

Tarifs des pénalités déductibles de la caution (en cas de problèmes)

Rangement salle	10€
Nettoyage complet salle	30€
Dégâts murs, éclairage, etc	selon devis

Remarques et suggestions :